### **DEMANDE DE PROPOSITION**

# RECRUTEMENT D'UN CONSULTANT INDEPENDANT OU RATTACHE A UN BUREAU D'ETUDE / ONG

# POUR LA REALISATION DU SUIVI-EVALUATION DE MICROPROJETS DE DEVELOPPEMENT

**AU MALI** 



Fait par : L'Agence des Micro-Projets, programme de la Guilde

Européenne du Raid

Avec le soutien de : L'Agence Française de Développement

A l'attention de : Appel d'offre ouvert

Pour un marché : Malien

Demande émise le : 18 février 2014

Dossier à envoyer par e-mail au plus tard le : 07 mars 2014

Dans le cadre de ses activités financées par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence des Micro-Projets (AMP), programme de la Guilde Européenne du Raid, souhaite recruter un consultant malien rattaché ou non à une structure de droit malien (bureau d'étude ou ONG) pour la réalisation d'une mission de suivi-évaluation de microprojets de développement au Mali.

Pour se faire, L'AMP sollicite des propositions en vue de la mise en œuvre de cette mission. Le prestataire sera sélectionné dans un délai de 3 semaines dès parution de l'offre selon les critères mentionnés dans ce présent document.

Les consultants et structures (indépendant, bureau d'étude ou ONG de développement malien) souhaitant soumissionner doivent se reporter aux éléments présents dans ce document à savoir :

- Les instructions aux soumissionnaires,
- Les Termes De Références (TDR),
- Le contact du commanditaire.

#### 1 Termes de références

#### 1.1 Cadre et objectif de la mission d'évaluation

Soutenue par l'Agence Française de Développement (AFD), l'Agence des Micro-Projets (AMP) est un programme de la Guilde Européenne du Raid venant en appui aux petites associations de Solidarité Internationale (ASI) françaises dans la mise en œuvre de microprojets de développement à l'international. Cet appui s'exprime à travers l'orientation, le conseil, la formation des ASI et le financement de microprojets.

Un microprojet de développement est un projet à faible coût, prenant appui sur la dynamique et les initiatives locales, selon un partenariat Nord-Sud équilibré. Il se caractérise donc par une proximité de l'aide. Il est également apparenté aux projets communautaires ou aux initiatives de la société civile. Les microprojets soutenus par l'AMP s'inscrivent dans le cadre d'un partenariat entre une ASI française et une « personne morale » dans le pays bénéficiaire (association local, antenne, groupement, association de parent d'élèves, comité de gestion villageois, etc.).

Dans le cadre de ses activités, l'AMP pilote et réalise des missions de suivi-évaluation de microprojets qu'elle a financés. Ces évaluations peuvent être confiées à des consultants externes.

L'Objectif des missions de suivi-évaluation sont d'apprécier les microprojets en vue de capitaliser autour de bonnes pratiques mais également de contrôler la bonne utilisation des fonds et de conseiller les porteurs de projets pour une meilleure qualité de l'aide.

Dans ce cadre, l'AMP souhaite recruter un consultant externe, indépendant ou rattaché à une structure (bureau d'étude ou organisation non gouvernemental de développement), pour la réalisation d'une mission de suivi-évaluation des microprojets soutenus au Mali. L'objectif étant de faire appel à une personne ayant une maîtrise du contexte socio-culturel et pouvant fournir une opinion indépendante et argumenté en cohérence aux critères d'évaluation préconisés par le Comité d'Aide au Développement (CAD) de l'OCDE.





#### 1.2 Description de la mission

Pays d'intervention : le Mali.

Régions de mission ciblées : Bamako, Sikasso ;

Domaine d'intervention : Education, Agriculture, Entreprenariat social, environnement urbain.

Période de co-financement: 2007 – 2013.

Nombre de microprojets soutenus financièrement dans la zone cible : 10 (9 dans la région de Bamako et 1 dans la région de Sikasso).

Le prestataire devra réaliser au minimum 5 évaluations de microprojets de développement dans les régions de Bamako et de Sikasso. Le nombre exact de microprojets à évaluer découlera de la proposition technique et financière du prestataire sélectionné.

#### 1.3 Contenu du travail d'évaluation

#### 1.3.1 Nature de l'évaluation

Suivant le niveau d'avancement du projet, l'évaluation de l'action s'attardera sur différents points.

- Le projet est en cours de mise en œuvre => évaluation à mi-parcours. L'objectif pour le prestataire sera de faire un point sur l'avancée du projet et de dispenser les recommandations nécessaires, s'il y a lieu d'en faire, pour garantir la bonne marche des opérations;
- le projet ou la phase du projet soutenu par l'AMP vient d'être clôturé => évaluation de fin de projet ou de fin d'étape projet. L'idée est de comparer le prévisionnel du projet aux réalisations réelles en prenant en compte les premiers effets observés. L'objectif ici est de tirer les enseignements autour de ce projet en vue d'une éventuelle réplicabilité;
- le projet est achevé depuis plusieurs années => évaluation ex-post. L'analyse se porte ici d'avantage sur la viabilité du projet, ses effets et les pratiques qui ont amené à ces résultats. L'objectif étant d'en retirer les enseignements positifs comme négatifs.

#### 1.3.2 Conduite de l'analyse

Le prestataire devra établir un bilan global de chaque microprojet depuis son démarrage afin d'obtenir une analyse complète et précise du microprojet, de son évolution et de son contexte. A cet effet, il devra entre autre :

- Rassembler et consulter toutes les informations et tous les documents relatifs au projet évalué. Les documents à consulter seront disponibles en version électronique auprès de l'Agence des Micro-Projets et du porteur de projet;
- Conduire des entretiens avec les personnes impliquées ou ayant été impliquées dans la conception, le gestion et la supervision du projet, mais également des retombés (partenaire au Nord, partenaire au Sud, bénéficiaires, etc.).

A partir des constats et des informations disponibles, le consultant devra évaluer la performance de chaque microprojet à partir de six critères à savoir :

- La pertinence,
- La cohérence,
- L'efficacité.
- L'efficience,





- Les effets (l'impact),
- La pérennité (la viabilité).

Le prestataire doit prendre en compte de façon équilibré les différents points de vue légitimes qui peuvent être exprimés et conduire l'évaluation de façon impartiale. Cette prise en compte de la pluralité des points de vue doit se traduire, chaque fois que possible, par l'association des différentes parties prenantes au processus d'évaluation.

#### 1.4 Organisation de l'évaluation

Une note de cadrage sera fournie par l'Agence des Micro-Projets à la signature du contrat prenant en compte les propositions du prestataire. Elle sera le document référence pour la suite des opérations.

#### 1.4.1 L'appui fourni par l'AMP

L'Agence des Micro-Projets fournira un canevas de base pour la réalisation de la mission d'évaluation. Le consultant aura pour tâche de s'approprier les outils proposés et de les adapter au contexte local et au domaine d'intervention.

L'AMP informera les partenaires français de la réalisation d'une évaluation de terrain et une mise en contact sera faite entre le partenaire français (porteur du projet) et le consultant par e-mail. Les responsables des projets dans le pays d'intervention seront prévenus par le partenaire français. Le consultant aura comme tâche de prendre contact directement avec chaque partenaire afin d'organiser ses visites de terrain. Des visites de terrain à l'improviste pourront être privilégiées dans certains cas (sur justification).

L'ensemble des contacts et documents références seront fournis au consultant par l'AMP par courrier électronique dès signature du contrat afin que ce dernier organise sa mission.

#### 1.4.2 Calendrier

La prestation débutera au plus tard le 17 mars 2013. La mission de terrain peut s'étaler sur une durée de 1 mois, le rapport provisoire étant attendu pour le 14 avril 2014.

La prestation sera clôturée à la remise du rapport final, au plus tard le 30 avril 2014.

#### 1.5 Livrables et conditions de décaissement

#### 1.5.1 Livrables

Le lancement du projet donnera lieu à plusieurs réunions de cadrage par skype entre la responsable de l'Observatoire de l'AMP et le prestataire sélectionné sur la semaine suivant la signature du contrat.

Le rapport d'évaluation devra être rédigé en français et respecter le canevas et la mise en page qui sera soumis par l'AMP (en format Word). Il devra comprendre :

un rapport de mission présentant le déroulé de la mission et la méthodologie utilisée (env. 4 pages);





Page 4

- une note analytique synthétique d'évaluation pour chaque microprojet (de 2 à 4 page par microprojet);
- les annexes (liste des enquêtés, etc.).

En complément, des photographies pour chaque microprojet en format JPEG seront à fournir par le prestataire.

La réalisation de quelques entretiens filmés (par appareil photo numérique basique) serait également appréciée.

Une première version du rapport d'évaluation, provisoire, sera remise à l'AMP. La note synthétique de chaque évaluation sera transmise au porteur du projet (association française) après relecture de l'AMP qui aura 7 jours pour faire part de ses commentaires (selon le principe du droit de réponse). Le rapport définitif prendra en compte les observations et commentaires apportés par le porteur de projet et les amendements demandés par l'Agence des Micro-Projets.

Les résultats de ces évaluations seront des données publiques diffusées largement entre autres auprès des partenaires de l'AMP (tel que l'AFD) et les cofinanceurs des microprojets évalués.

### 2 Instructions aux soumissionnaires

#### 2.1 Note d'informations

La passation de ce marché se fait selon un appel d'offre ouvert, à budget déterminé. Le soumissionnaire peut répondre simultanément à un ou plusieurs appels d'offre de la Guilde dans la mesure où il répond aux critères mentionnés dans chacune de ces offres.

Les coûts d'établissement de la proposition et de la négociation du marché ne sont pas considérés comme des coûts directs de la mission et ne sont donc pas remboursables.

#### 2.2 Profil du soumissionnaire

Ce présent appel d'offre s'adresse à un bureau d'étude (BE), une organisation non gouvernementale de développement (ONG), ou un consultant indépendant (CI) malien. Il doit répondre aux critères suivants :

- Etre de droit malien ou avoir le droit d'exercer une activité professionnelle au Mali;
- Avoir une bonne connaissance de la coopération internationale ;
- Avoir une expertise technique et sectorielle reconnue correspondant aux microprojets à évaluer;
- Avoir une expérience reconnue dans la gestion de projets, et plus spécifiquement sur la planification et le suivi-évaluation de microprojets de développement;
- Disposer des moyens matériels et logistiques nécessaires à ses activités ;
- Avoir les capacités linguistiques adéquates ;
- Répondre à des principes de transparence.

Le prestataire retenu sera celui ayant proposé l'offre la mieux classée dans les limites du budget fixé, à savoir 3 000 € TTC.





Page 5

#### 2.3 Processus de sélection du candidat

Chaque soumissionnaire est invité tout d'abord à **manifester son intérêt** envers cette offre et **demander des informations complémentaires** en envoyant un e-mail au service « Observatoire / étude » par le lien suivant

http://www.agencemicroprojets.org/amp/qui-sommes-nous/contacts-horaires/avant le 28 février 2014, en indiquant :

- > Son nom et statut juridique,
- > Son expérience et domaine d'expertise ;
- > Ses références.

Le soumissionnaire doit remettre son offre au plus tard le vendredi 07 mars 2014. Elles doivent être envoyées exclusivement par e-mail à Mélanie Lunel, responsable de l'Observatoire des microprojets, melanie.lunel@la-guilde.org.

#### 2.3.1 Documents à présenter

Le soumissionnaire doit rédiger une proposition technique et financière et l'envoyer par e-mail avant la date limite de dépôt des dossiers, en se reportant aux Termes de Références (TDR). La passation de marché se faisant à budget déterminé, l'offre financière (moyens à mettre en œuvre) sera présentée en même temps que l'offre technique (approche méthodologique), dans une seule et même proposition.

#### La proposition doit comprendre :

- ➤ Une note de compréhension de la mission (en autres sur les critères d'évaluation et les personnes a enquêter);
- Le nombre de microprojets que le prestataire se propose d'évaluer ;
- Les moyens qui seront mis en place : humains, matériels et financiers (autrement dit expliquer comment sera utilisée l'enveloppe mise à disposition) fournir les CV de chaque personne impliquée dans la réalisation de l'évaluation, mentionnant les expériences similaires à la mission et ses domaines d'expertises
- Le déroulement des activités et le calendrier d'intervention ;
- ➤ Un justificatif sur son statut légal (statut d'indépendant, déclaration des statut à la préfecture, etc.) ;
- > Quelques exemples de missions déjà réalisées avec références (contacts).

Le soumissionnaire n'a pas de plan type à respecter et est libre de présenter sa proposition selon ses codes et habitudes.

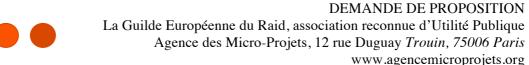
#### 2.3.2 Sélection des propositions

La sélection du prestataire qui sera en charge de l'étude se fera en trois temps dans un délai d'une semaine suivant la clôture de dépôt de dossier :

- 1. Une pré-sélection de 3 à 5 propositions sur dossier ;
- 2. Un entretien téléphonique individuel par skype avec chaque soumissionnaire présélectionné. Des informations complémentaires par écrit pourront être demandées ;
- 3. La sélection du prestataire.

La pré-sélection puis la sélection des propositions se fera de manière collégiale par un jury composé de membres de la Guilde :

- Olivier Allard, Délégué Général,
- Olivier Mouzay, directeur des programmes intervention et développement,





- Cécile Vilnet, Coordinatrice de l'AMP,
- Mélanie Lunel, Responsable de l'Observatoire des microprojets, en charge de cette

L'entretien téléphonique par skype se fera la semaine du 10 mars 2014 avec Mélanie Lunel.

Le prestataire retenu sera celui ayant proposé l'offre la mieux classée dans les limites du budget fixé, à savoir 3 000 € TTC. Les offres dépassant ce budget seront rejetées.

Chaque proposition sera sélectionnée sur la cohérence globale de la proposition, défini selon 6 critères:

- Le respect des TDR,
- La présentation du document et son niveau de précision,
- L'efficience,
- Le rayonnement de l'étude,
- L'adéquation du profil du soumissionnaire à l'étude,
- La qualité des références du soumissionnaire.

Dans le cas où aucune proposition n'atteignait une note de 70 points, l'AMP se laisse le droit de prolonger l'appel d'offre et de l'élargir à la sous-région afin d'identifier de nouveaux prestataires.

La sélection du prestataire sera annoncée au plus tard une semaine après la clôture de l'appel d'offre. Les autres prestataires figurant sur la liste restreinte seront avertis par e-mail que leur offre n'a pas été retenue, après notification de l'attribution du marché au prestataire gagnant.

#### 2.3.3 Négociations et signature du contrat

Des négociations pourront être menées avec le prestataire sélectionné. L'objectif sera d'ajuster définitivement le contenu contractuel de la prestation à réaliser suite aux recommandations formulées par l'expert et le jury (TDR, méthodologie, calendrier d'intervention, etc.) avant la signature du contrat.

Le marché sera attribué officiellement une fois les négociations menées à bien. La signature du contrat se fera mi-mars 2014 pour un lancement d'étude au plus tard le lundi 17 mars 2014.

#### Votre interlocuteur

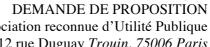
Mélanie Lunel Responsable de l'Observatoire des Micro-projets Agence des Micro-Projets

Agence des Micro-Projets, La Guilde Européenne du Raid

mail: melanie.lunel@la-guilde.org tél : +(00)33.1.45.49.18.67

adr: 12 rue Duguay Trouin, 75006 Paris site: www.agencemicroprojets.org

www.la-guilde.org





Page 7

